

Décision

Générale

colonial

Décision n° 75-1711/SG/ESJ portant attribution de bourse du Territoire à des étudiants devant poursuivre leurs études secondaires en métropole à compter de la rentrée scolaire 1975.

n° 75-1711/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

5 septembre 1975

Numéro JO

n° 18 du 25/09/1975

Date du numéro

25 septembre 1975

TEXTE INTÉGRAL

A la condition qu'ils justifient de leur admission dans un établissement technique de second degré en métropole, une bourse du Territoire est accordée au titre de l'année scolaire 1975-1976 à : — Abdou Ahmed Obsieh Assoweh (Collège Agricole). — Daher Robleh Youssouf (Collège Agricole). — Ibrahim Mohamed (Lycée Technique – Seconde TI spéciale). — Abdourahman Mohamed Ismaël (Lycée Technique – Seconde T spéciale). — Mohamed Moussa Oufane (Lycée Technique – Seconde spéciale). — Abdillahi Mohamed (Lycée Technique – Seconde TI spéciale). — Aboubaker Abdillahi God (Lycée Technique Soie T spéciale). — Mohamed Moussa (Lycée Technique – Seconde T spéciale).